Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-212201610-20260518-DCCAS05002-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE PABU
SÉANCE DU 18 MAI 2026

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de PABU dûment convoqué par le Maire, s'est réuni le 18 mai à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Guillaume LOUIS, Maire.

Date de convocation : 05/05/2026- Date d'affichage : 05/05/2026

MEMBRES PRESENTS :

M. Guillaume LOUIS, Mme Cinderella MARCHAND, Mme Catherine ANDRÉ, Mme Christine BECHET, M. Patrice BOGAS, Mme Jennifer FLEUROT, Mme Jamila KARROUMI, Mme Denise THOMAS, M. Philippe TOURBOT, Mme Isabelle BRIAND, Mme Danielle HENRY, Mme Sandrine LE FEVRE, Mme Lénaïg NICOLAS, Mme Marie-Annick LE FOLL, Mme Maryvonne MONNIER, M. Anthony SIMON.

MEMBRE ABSENT : Mme Anne-Marie GUILLOU

POUVOIRS : Mme Anne-Marie GUILLOU donne procuration à Mme Cinderella MARCHAND

Soit, membres en exercice : 17 ; membres présents : 16 ; nombre de votants : 17

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Denise THOMAS

DELIBERATION N° 2026-04-002 : ELECTION D'UN(E) VICE-PRÉSIDENT(E) DÉLÉGUÉ(E)

Guillaume LOUIS indique le décret n°2023-632 portant diverses adaptations du Code de l'action sociale et des familles et du Code général des collectivités territoriales prévoit l'élection d'un vice-président délégué pour assurer une continuité dans le fonctionnement du Conseil d'Administration du CCAS.
Il informe les membres que ce vice-président délégué a été institué par la loi et codifié à l'article L.123-6 du CASF qui prévoit désormais que le CA « *élit également un vice-président délégué, chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du vice-président.* »

La candidature de Anne-Marie GUILLOU est proposée.

Le Président demande si une autre candidature est proposée.

Il est procédé au vote à main levée selon la proposition du Président.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-212201610-20260518-DCCAS05002-DE

Le conseil d'administration procède à l'élection à la vice-présidence déléguée.

Nombre de votants : 17
Nombre d'abstention : 0
Nombre de suffrages exprimés : 17
Majorité absolue : 9

Anne-Marie GUILLOU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Vice-présidente déléguée du conseil d'administration du CCAS.

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme
Le Président,
GUILLAUME LOUIS



Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.